

**L'**an deux mille seize, le 24 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 mars 2016

**Présents** : DOMINIQUE BAILLY, MAIRE, MARIE-CHRISTINE DEGAYE, LUDOVIC ROHART, DIDIER BAERT, ISABELLE DEREGNAUCOURT, JACQUES LEMAIRE, INGRID VERON, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, MARIE-JOSEE MASSON, ANNE-SOPHIE DEBERDT, FREDERIC SZYMCAK, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, MICHEL PIQUET, CATHY LEFEBVRE, CHRISTOPHE CIELOSKI, FREDERIC DELANNOY, JOSELYNE ALLUITTE, BENOIT BRILLON, FRANCIS LECOINTRE, MARIE-AGNES DHALLUIN, NADINE CANTELOUP

**Ont donné pouvoir** : GUY DERACHE A JACQUES LEMAIRE, MICHELE ABELOOS A INGRID VERON, CARINE JOURDAIN A MARIE-JOSEE MASSON, STEPHANIE LECONTE A MICHEL PIQUET, CATHERINE LECOINTRE A FRANCIS LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL A BENOIT BRILLON

**Absents**:

---

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Marie-Josée MASSON et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016. Il souligne qu'après Paris, c'est la capitale de l'Europe qui a été touchée atrocement par des faits de guerre qui ont fait de nombreuses victimes innocentes. Il s'agit d'un combat qui va durer plusieurs mois voire plusieurs années pour la démocratie.

---

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Monsieur Benoit BRILLON regrette que les conseillers municipaux ne reçoivent l'invitation à la réunion de Conseil Municipal que le vendredi soir. Il ajoute avoir adressé un e-mail à la DGS le lundi 21 mars et en fait lecture : "j'estime qu'il convient de reprendre in extenso les propos de Monsieur le Maire à mon égard, qui m'a insulté d'incompétent et d'autiste ! Mais aussi ses menaces de divulguer publiquement des propos fallacieux que nous aurions tenus à l'égard de Monsieur Christophe BRAEM. Puisque mes propos à l'égard de Monsieur le Maire sont repris, pour une bonne équité, il convient qu'ils soient repris dans les deux sens. Je vous prie donc de compléter avant ce jeudi 24 mars, date du prochain Conseil Municipal, le procès-verbal en ce sens, à défaut je me verrais contraint d'en référer aux autorités compétentes. Espérant pouvoir compter sur votre compréhension, je vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments." Il souligne que les amendements n'ont pas

été pris en compte.

Monsieur le Maire explique que les documents sont remis dans les délais légaux. Il ajoute que le compte-rendu proposé reflète la teneur des débats et que l'amendement proposé est refusé. Il rappelle que Benoît BRILLON est libre de ne pas approuver le compte-rendu de la réunion précédente.

Monsieur Benoit BRILLON souligne que le groupe "Orchies pour Tous" ne prend pas part au vote.

Le Compte-rendu est approuvé.

---

## ORDRE DU JOUR

- 1/ Motion pour le maintien de la gare de triage de Somain
- 2/ Convention avec le Centre de Gestion pour la constitution d'un groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs
- 3/ Mise en œuvre d'un contrat groupe assurance statutaire par le centre de Gestion du Nord
- 4/ Prime semestrielle aux agents municipaux
- 5/ Collecte hippomobile des déchets verts
- 6/ Demande de subvention au conseil Régional pour l'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale 2016
- 7/ Demande de subvention à la CAF
- 8/ Demande de dotation d'actions parlementaires
- 9/ Compte administratif 2015
- 10/ Compte de gestion 2015
- 11/ Fixation des taux des impôts locaux
- 12/ Budget primitif 2016
- 13/ Conventions 2016 avec la SASP-BCO, le BCO Association, l'école de musique-Harmonie municipale et le Stade Orchésien

Une question relative au soutien des ex-salariés de Goodyear a été déposée en Mairie le 21 mars par Madame Nadine CANTELOUP. Monsieur le Maire explique que cette motion est arrivée hors délai pour ce Conseil, il propose de la positionner lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Virginie MEAUZOONE explique que les questions doivent parvenir 5 jours au moins avant la réunion de Conseil Municipal selon le règlement.

## Motion pour le maintien de la gare de triage de Somain

Monsieur le Maire fait lecture de la motion concernant le maintien des activités de tri sur le site ferroviaire de Somain :

"Les annonces récentes de la SNCF, relayées dans la presse de transférer les activités de Somain à Dunkerque, constituent une menace évidente pour la survie du site.

Avec cette décision, la direction de la SNCF Fret Charbon Acier condamne ce dernier à n'être plus qu'un simple relais.

C'est un coup d'arrêt au travail effectué par la CCCO avec l'ensemble des acteurs locaux (Conseil Régional, Conseil Départemental, SNCF Réseau, CCI Grand-Lille, Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut, Mission Bassin Minier, SCOT Grand Douaisis, Ville de Somain, Organisations syndicales...) afin de bâtir un projet de territoire permettant de faire de Somain une vitrine innovante de la logistique ferroviaire à l'échelle régionale, nationale voire internationale, une redynamisation du site appuyée sur la multimodalité comprenant deux volets :

- un laboratoire du fret ferroviaire pour la mise en place d'une offre complémentaire aux offres actuelles ;
- création d'un véritable hub ferroviaire sur l'artère Nord-Est.

C'est un coup bas puisque la SNCF est associé depuis 2013 et participe à l'avancée du projet avec la réalisation d'études organisationnelles par la Direction Fret Charbon Acier.

C'est une incohérence totale au regard des orientations nationales de la COP 21, régionales pour le Schéma de Développement Durable du Territoire.

Parce que sans cheminots moteurs du triage de Somain, le projet de redynamisation n'a plus de sens.

Parce que l'expérience montre que partout où la SNCF s'est désengagée, il n'y a pas eu d'autres projets. Nous avons interpellé les plus hautes instances sur le devenir du site de Somain.

Par le vote de cette motion, les élus d'Orchies nous soutiennent à solliciter de l'Etat une intervention afin de revenir sur cette décision brutale de la SNCF avec l'impact gravissime pour notre territoire et son devenir."

Monsieur le Maire ajoute que plusieurs personnes de sensibilités politiques différentes sont intervenues et qu'un moratoire a été dédié. La SNCF va revenir à la table des négociations sous l'autorité du Sous-Préfet de Douai.

Madame Nadine CANTELOUP propose une modification du dernier paragraphe pour accentuer sur l'écologie et l'emploi, à savoir : "par le vote de cette motion, les élus du Conseil Municipal d'Orchies appellent l'Etat à agir d'urgence pour permettre la survie et le développement de la gare de triage de Somain au nom de l'écologie, de l'emploi ainsi que pour l'aménagement du territoire et le développement du Douaisis."

Monsieur le Maire approuve cette modification.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe "Orchies pour Tous",

VOTE cette motion relative au maintien des activités de tri sur le site ferroviaire de Somain.

---

- 2 -

**Convention avec le Centre de Gestion pour la constitution d'un groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes constitué par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour :

- La réalisation de reliures administratives cousues de registres
- La restauration de documents d'archives et / ou de registres anciens
- La fourniture de papier permanent

Il informe les membres du conseil municipal que la reliure d'un registre coûte 84 € H.T., ce qui se monte annuellement à 500 € minimum. Il ajoute que cette convention a pour objet de mutualiser les commandes pour bénéficier de coûts plus bas.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes constitué par le Centre de Gestion du Nord,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion et tous les documents s'y référant.

---

- 3 -

## Mise en œuvre d'un contrat groupe assurance statutaire par le Centre de Gestion du Nord

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure à un contrat d'assurance statutaire. Il informe qu'il faut entendre par risque statutaire :

- La maladie
- La maternité
- Les accidents de service ou de trajet et la maladie professionnelle
- Le décès

Il souligne que cette délibération donnant mandat au Centre de Gestion du Nord n'oblige pas la ville d'Orchies à adhérer ensuite au dispositif proposé. Une délibération d'adhésion sera nécessaire. Il ajoute qu'actuellement la Ville est son propre assureur et que ces risques statutaires sont estimés pour 2012 à 10 710 €, 25 731 € en 2013 et 30 956 € en 2014.

Il souligne que si le Centre de Gestion est en capacité de proposer une assurance à tarif intéressant, la Municipalité reviendra vers le Conseil Municipal pour délibérer et adhérer à ce contrat de groupe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure à un contrat d'assurance statutaire.

---

- 4 -

### Prime semestrielle aux agents municipaux

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier la prime annuelle versée au personnel communal comme suit, suite à l'évolution du SMIC :

- La prime 2015 qui était de 1 370 € pour les agents titulaires est portée à 1 375 € pour l'année 2016

- La prime 2015 qui était de 1 460 € pour les non titulaires est portée à 1 470 € pour l'année 2016.

## Collecte hippomobile des déchets verts

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de partage de services entre la ville d'Orchies et la communauté de communes Pévèle-Carembault dans le cadre de la collecte des biodéchets par des chevaux de race "Trait du Nord" une journée par semaine sur la période du 6 avril au 28 octobre 2016.

Monsieur André PLUQUE informe que la collecte aura lieu pendant 7 mois le mercredi. Il ajoute que les chevaux seront visibles le mercredi 6 avril à 7 heures du matin aux ateliers municipaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'au-delà de l'aspect développement durable, il y a une ambiance particulière quand ces chevaux font la collecte des déchets verts.

Monsieur Benoit BRILLON constate un souci d'incohérence entre cette proposition et le retrait de la commune d'Orchies de la communauté de communes Pévèle-Carembault. Il ajoute que la paternité de cette collecte, orchestrée par la CCPC, ne revient pas à la Mairie d'Orchies.

Monsieur le Maire répond que le projet de la collecte hippomobile a été porté à l'origine par Monsieur Claude LERAILLE, au sein de la communauté de communes du Cœur de Pévèle. Il rappelle que la communauté de communes Cœur de Pévèle était composée à l'origine de Beuvry La Forêt et Orchies et souhaite rendre à César ce qui appartient à César.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un projet intéressant qui s'inscrit dans une politique de développement durable et qui intéresse tout le territoire. Si d'ici quelques mois la Commune entrait dans la communauté de communes Cœur d'Ostrevent, elle essaierait de mener un tel projet sur la communauté de communes.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de partage de services entre la ville d'Orchies et la Communauté de communes Pévèle-Carembault,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y référant.

## **Demande de subvention au conseil Régional pour l'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention de 5 750 € au Conseil Régional dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale 2016 programmée du samedi 12 au samedi 19 novembre 2016. Il ajoute que cette année, la Semaine de la Solidarité Internationale est axée sur la thématique de l'appauvrissement des sols et la nécessité de les gérer de façon durable. Il rappelle que la subvention demandée au Conseil Régional pour l'année 2015 se montait à 6 000 € et que la commune d'Orchies a perçu une subvention de 4 026 €.

Madame Marie-Christine DEGHAYE précise que la démarche est conduite depuis plusieurs années maintenant sur Orchies. Cette année, une subvention a été également demandée à la communauté de communes.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention de 5 750 € au Conseil Régional dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

- 7 -

### **Demande de subvention à la CAF**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide à l'investissement sur fonds locaux à la CAF d'un montant de 4 307,59 € dans le cadre des activités du Centre de Loisirs, à savoir :

- Achat de VTT pour les plus de 6 ans (1 041,25 € H.T.)
- Achat de couchages pour le dortoir des moins de 6 ans (249 € H.T.)
- Achat de deux enceintes boost pour les danses et chants (166,62 € H.T.)
- Achat de télévision et récepteur numérique pour la salle d'accueil des plus de 6 ans (386,66 € H.T.)
- Aménagement de la salle d'accueil des plus de 6 ans avec feu de contrôle sonore (93,28 € H.T.)
- Achat d'un ordinateur pour le responsable des activités périscolaires (1 132 € H.T.)
- Achat de matériel de gymnastique pour le centre de loisirs et les TAP (11 765 € H.T.)
- Achat de tables et chaises pour le restaurant scolaire (3 635,38 € H.T.)

Monsieur le Maire ajoute que le montant total des achats s'élève à 18 469,19 € H.T. Il explique que le taux de subvention est de 40 % pour les achats liés à 100 % aux activités périscolaires. Il se monte à 20 % pour le matériel de gymnastique de la salle Georges

Brihay et pour le mobilier du restaurant scolaire. Il est, en effet, calculé au prorata de l'utilisation des salles entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention de 4 307,59 e à la CAF dans le cadre des activités du centre de loisirs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

---

- 8 -

### **Demande de dotation d'actions parlementaires**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention de 3 500 € au titre de la dotation d'actions parlementaires pour l'achat de 24 tablettes pour l'école maternelle Roger Salengro. Le montant total des achats s'élève à 8 400 € T.T.C. Il précise que l'Amicale Laïque contribue à cet investissement à hauteur de 2 000€ via une baisse de subvention de fonctionnement. Il remercie Madame Nelly THIEFFRY, Présidente de l'amicale Laïque pour ce geste. Il souligne que cette dotation parlementaire est celle de Monsieur le Sénateur-Maire d'Orchies.

Il ajoute que ces achats sont validés par le Conseil d'école et par Monsieur Christophe CIELOSKI, conseiller municipal en charge des affaires scolaires et des activités périscolaires.

Monsieur Christophe CIELOSKI confirme qu'il s'agit d'une demande des enseignants formulée lors du conseil d'école de juin 2015. Cette demande a été une évidence dans la mesure où il faut accompagner l'école dans sa révolution numérique. Ces 24 tablettes seront mises à la disposition de l'école maternelle dès la rentrée scolaire prochaine. Le montant total des achats des tablettes inclut les tablettes, la maintenance, l'installation de logiciels adaptés aux enfants. Il remercie également l'Amicale Laïque de sa participation à l'achat de ces tablettes.

Monsieur le Maire ajoute qu'après avoir installé des tableaux interactifs dans toutes les classes élémentaires, la Municipalité continue à accompagner les écoles dans leur évolution numérique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,



APPROUVE la demande de dotation d'actions parlementaires pour l'acquisition de 24 tablettes pour l'école maternelle Roger Salengro,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

---

- 9 -

### **Compte administratif 2015**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances pour présenter le compte administratif 2015.

Monsieur Ludovic ROHART présente rapidement le compte administratif 2015 dans la mesure où il a déjà été dévoilé lors du Conseil Municipal du 18 février dernier dans le cadre de la présentation du Rapport sur les orientations budgétaires.

Il insiste sur l'effort fait sur les charges à caractère général qui permet d'obtenir un nouveau résultat à affecter de 969 515,13 €. Il rappelle que les efforts obtenus sur la section de fonctionnement permettent d'améliorer la section d'investissement et donc de pouvoir réaliser des équipements en faveur de la population. Sur les recettes de fonctionnement, malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement, il y a eu une compensation via la dotation de solidarité rurale et du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et surtout grâce à l'attractivité et au dynamisme du territoire.

Sur la section d'investissement, il souligne que l'année dernière la Municipalité a procédé à un emprunt de 450 000 € et a réalisé des équipements à hauteur de 755 699,56 €. La Municipalité a surtout apuré l'investissement des années précédentes en soldant le déficit d'investissement qui était de l'ordre de 410 139,64 €. La section d'investissement s'équilibre en 2015. Monsieur Ludovic ROHART présente des exemples d'équipements notamment pour le centre de loisirs par l'acquisition de vélos pour les jeunes, la réfection du sol et des huisseries du restaurant scolaire, l'achat de la parcelle dans la zone des Trois Bonniers Marins, la réfection de la voirie rue du Général Giraud, allée des Erables et Place Léon Blum et le deuxième tiers du montant de l'acquisition du 36 Place du Général de Gaulle.

Invité à procéder au vote,

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire,

APPROUVE le compte administratif 2015 hormis l'abstention de Madame Nadine CANTELOUP et le vote contre du groupe "Orchies pour tous".

---

- 10 -

## Compte de gestion 2015

Monsieur Ludovic ROHART rappelle que le compte de gestion reprend les mêmes chiffres que le compte administratif mais présentés par le Trésor Public. Il s'agit donc de valider le travail du Trésor Public.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention du groupe "Orchies pour tous" et de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal.

Concernant l'affectation des résultats, Monsieur ROHART propose d'affecter la somme de 127 154,39 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats (127 154,39 €) hormis l'abstention du groupe "Orchies pour Tous".

---

- 11 -

### Fixation des taux des impôts locaux

Monsieur Ludovic ROHART rappelle au vu du tableau présenté que le taux des impôts locaux reste inchangé depuis 2011. Cette volonté de ne pas augmenter le taux des impôts locaux est un engagement fort de la majorité pendant toute la période de la mandature.

Il rappelle donc les taux :

- Taxe d'habitation : 23,86%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,9%

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE les taux ci-après suivants : taxe d'habitation : 23,86%, taxe foncière bâti : 27,00%, Taxe foncière non bâti : 56,90%.

---

- 12 -

## Budget primitif 2016

Monsieur Ludovic ROHART explique rapidement que le budget primitif est à la fois un acte de prévision dans la mesure où il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser et également un acte d'autorisation puisqu'il est l'acte juridique par lequel le Maire - organe exécutif de la collectivité locale - est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal. L'élaboration de ce budget obéit à trois principes :

- La transparence : avec des informations précises et le plus complètes possibles
- La prudence : avec une évaluation des recettes appréciées a minima (au plus bas) et des dépenses surévaluées afin de ne pas avoir de surprise
- La sincérité : il s'agit de traduire le budget de la façon la plus claire et la plus fidèle possible.

Il rappelle que lors de la réunion précédente du Conseil Municipal, le rapport sur les orientations budgétaires a été voté, reflétant une quadruple ambition comme le budget primitif. IL explique que la préparation du budget est complexe vu le contexte difficile mais la Municipalité le construit avec :

- le sérieux budgétaire en maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- la stabilité fiscale en n'augmentant pas les impôts en 2016,
- la volonté forte d'accompagner les associations tant financièrement avec les subventions mais également par un appui matériel et humain ainsi que par la mise à disposition de locaux,
- la poursuite des investissements avec notamment tout ce qui contribue à améliorer le quotidien de la population en privilégiant la propreté, la proximité et la solidarité.

Sur la section de fonctionnement de ce budget primitif, il faut retenir la difficulté de faire une comparaison avec les exercices précédents dans la mesure où la commune a récupéré des compétences jusque-là communautaires, notamment la crèche et la classe de football à horaires aménagés. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 8 908 177,96 €.

Sur la section d'investissement, on trouve en recettes les 730 182,75 € dues au sérieux budgétaires du compte administratif 2015. Cette année, il n'y a pas d'emprunt : grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement, la Municipalité est en capacité d'avoir un taux d'équipement similaire à l'an passé en réduisant le taux d'endettement. C'est la particularité de ce budget. La Majorité bénéficie d'une politique dynamique au niveau des subventions. En effet, la Municipalité va chercher des subventions auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'acquisition de gilets pare-balles, pour la vidéo-surveillance. La Municipalité a fait appel à la dotation parlementaire de Monsieur le Sénateur - Maire pour l'acquisition des tablettes pour l'école maternelle Roger Salengro, également auprès de la CAF. En 2015 les subventions d'investissement se montaient à 91 528,18 € pour atteindre en 2016 172 986,59 €. Ces sommes vont servir pour les tablettes (8 400 €), pour l'éclairage public (35 630 €) notamment pour renforcer la sécurité autour du collège du Pévèle à la demande des représentants du collège mais également des parents d'élèves, pour

l'acquisition de matériels divers pour le périscolaire (17 905 €), 100 000€ consacrés à l'achat de foncier pour l'école maternelle, 75 000 € pour l'école Jules Ferry avec la toiture et les huisseries, 27 900€ pour le restaurant scolaire pour le revêtement mural dont l'objet est d'améliorer l'acoustique du bâtiment, le dernier tiers de l'acquisition du bâtiment 36 place de Gaulle (service urbanisme et régies notamment), un certain nombre de travaux de voirie concernant la rue de Falemprie, 61 500 € consacrés au Parc du Millénium pour y réaliser des allées afin de sécuriser plus encore le site, de l'investissement en matière d'espaces verts par la plantation d'arbres au niveau de la Place du Général de Gaulle, les précédents arbres étant malades. L'investissement est également prévu pour l'achèvement de la mise en place de la vidéo-protection (144 400 €).

Pour conclure, Monsieur ROHART souligne le maintien du niveau de service aux habitants et aux associations sans toucher aux taxes locales inchangées depuis 2011 et aux tarifs des services, le maintien de l'investissement sans aucun emprunt pour continuer à rendre la Ville plus attractive, le maintien de l'effort au niveau de la dette communale avec une poursuite du désendettement, la stabilité de la pression fiscale et la poursuite de l'investissement grâce aux efforts menés pour contenir les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur ROHART pour la présentation claire du budget primitif. Dans un contexte qui n'est pas facile, il est fier de voter ce budget car malgré la baisse des dotations, l'investissement reste au rendez-vous sans faire appel à l'emprunt, avec une stabilité des taux d'imposition et sans augmentation des tarifs des services municipaux.

Monsieur Francis LECOINTRE souligne que le budget proposé au vote se solde par une section d'investissement avec des dépenses réelles supérieures de 171 500 € par rapport aux recettes réelles d'investissement. Pour ce qui est du fonctionnement, les dépenses réelles se montent à 8 002 995, 21 € contre 8 062 317,22 € pour les recettes réelles, soit un résultat positif de 59 322 € pour 2016 alors qu'il était en 20105 de 86 180 € et pour 2014 de 149 066 €. Il ressort donc, compte tenu des remboursements d'emprunt que la capacité d'autofinancement est négative de 450 678 € pour 2016. Il ressort également de ces chiffres que les marges de manœuvres se réduisent d'année en année et sont de plus en plus réduites. A la fin de l'année 21016, le solde de l'excédent de fonctionnement sera d'environ 200 000 € au lieu 842 000 € à fin 2015. De ce fait, tout nouvel investissement devra obligatoirement être financé par l'emprunt.

Monsieur Ludovic ROHART souligne donc que c'est la preuve que le budget de la Commune est très serré car si on considère cet écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avec leur baisse relative, c'est dû à la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui est de 200 000 € par an pour la ville d'Orchies. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif. Pour être honnête il faudrait retenir le compte administratif 2015. Le budget a été établi avec prudence tant au niveau des recettes avec la prise en compte du moratoire du Président du Conseil Départemental sur la suppression du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Il a donc été ôté 75 000 € des recettes si jamais la Commune n'en bénéficiait plus. Il explique qu'on ne peut pas tenir en compte de ce budget primitif pour établir une capacité d'autofinancement, il faut prendre en compte le compte administratif 2015, et là la capacité d'autofinancement de la commune est de 600 000 €. Il ajoute avoir rencontré des dirigeants de certains organismes bancaires qui

ont dit que la situation budgétaire de la commune était très bonne. Si la commune ne fait pas de recours à l'emprunt en 2016, ce n'est pas dû à un refus des banques qui insistaient pour que la Commune emprunte à des taux particulièrement bas, mais simplement pour désendetter la Commune.

Monsieur le Maire ajoute que contrairement à d'autres communes, Orchies ne baisse pas les subventions aux associations mais les augmente légèrement.

Madame Nadine CANTELOUP demande si la baisse des dotations de l'Etat est compensée par l'arrivée de nouveaux habitants sur la Commune. Elle explique qu'il doit y avoir des sacrifices faits quelque part. Elle souligne également que sur la ligne formation des élus, il n'y a rien et souligne qu'elle fait des formations tous les ans et que ces dernières ne sont pas payées à l'organisme.

Monsieur le Maire lui répond que concrètement, quand il y a une baisse des dotations, il existe plusieurs leviers pour remplir les recettes : il peut y avoir la fiscalité, mais la commune n'augmente pas les taux d'imposition, il peut y avoir une augmentation des tarifs des services, mais là aussi la Commune ne les a pas augmentés, la seule variable d'ajustement qui reste à disposition c'est la fiscalité locale sur le nombre de foyers. Le dernier recensement a fait apparaître 300 habitants supplémentaires. La commune bénéficie d'une attractivité géographique qui fait que les gens se sentent bien à Orchies et viennent donc habiter dans la Commune.

Monsieur Ludovic ROHART ajoute que les formations effectuées par Madame Nadine CANTELOUP ont été réglées à l'organisme au prorata du montant prévu au budget par conseiller municipal.

Monsieur Benoit BRILLON souhaite revenir sur la capacité d'autofinancement qui se dégrade d'année en année. Il souligne qu'il est difficile de prévoir des investissements dans l'avenir. Il est vrai que la commune propose de beaux projets avec le Parc, l'école de musique, la salle des fêtes mais il se demande où ils sont inscrits au budget présenté au vote. Le groupe "Orchies pour Tous" ne votera donc pas le budget.

Monsieur le Maire explique que sans augmentation des taux et des tarifs, il a rarement vu dans son mandat d'élu un tel budget. Ce budget résulte d'arbitrages politiques mais dans le contexte actuel, il s'agit d'un bon budget. Monsieur le Maire explique que la seule façon de s'opposer du groupe « Orchies pour tous », c'est dans la polémique. Il souligne que le groupe "Orchies pour Tous" ne propose rien.

Madame Nelly THIEFFRY souhaite qu'on lui explique comment on peut voter les dépenses, par exemple les subventions, sans voter les recettes et donc le budget.

Monsieur Benoit BRILLON pense que l'honnêteté intellectuelle doit aller dans les deux sens : à partir du moment où Monsieur le Maire se permet de lui dire qu'il se réserve le droit de l'attaquer au tribunal pour ce qu'il a dit sur la sphère privée, il est important que cela soit fait dans les deux sens. Il s'agit là de la démocratie. Il ne faut pas toujours demander à l'opposition d'être d'accord avec la majorité.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 hormis le vote contre du groupe "Orchies pour tous" et l'abstention de Madame Nadine CANTELOUP.

- 13 -

### **Subventions 2016 aux associations**

Monsieur Ludovic ROHART présente les subventions 2016 aux associations en rappelant la vitalité du tissu associatif orchésien et en soulignant qu'elles contribuent à l'attractivité et au dynamisme du territoire. Il souligne que l'aide aux associations ne se traduit pas par le seul domaine financier mais également par une aide humaine et matérielle. Cette année, la volonté de la Majorité est d'augmenter la subvention d'un certain nombre d'associations quand l'augmentation a été demandée par l'association en fonction des situations. L'augmentation des subventions aux associations est une façon de récompenser le bénévolat dans la mesure où la plupart des dirigeants associatifs sont bénévoles.

Monsieur le Maire donne la liste des conseillers municipaux qui sont présidents ou membres d'associations et qui ne peuvent donc pas participer au vote, à savoir :

- Marie-Christine DEGHAYE pour la SPL de la Pévèle
- Monsieur Guy DERACHE pour AYTIMOUN YO France
- Monsieur Ludovic ROHART pour le BCO et la SPL de la Pévèle
- Monsieur Didier BAERT pour le comité de braderie
- Monsieur Jacques LEMAIRE pour l'Equipage
- Madame Nelly THIEFFRY pour l'Amicale Laïque
- Madame Isabelle DEREIGNAUCOURT pour les Alysées et Eoline
- Monsieur Frédéric SZYMCAK pour l'UCAO et le BCO
- Monsieur Frédéric DELANNOY pour l'école de musique et l'HMO
- Madame Nathalie GABRYELEWICZ pour la GVF
- Madame Cathy LEFEBVRE pour No Limit Security
- Monsieur Jean-Pierre GUNEOT pour les Restaurants du Cœur
- Madame Catherine LECOINTRE pour les enfants du Liban

Monsieur le Maire souligne que Les enfants du Liban, nouvelle association, a une subvention de 150 € comme toutes les nouvelles associations qui obtiennent une subvention de démarrage.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le paiement des subventions 2016 comme suit :

<b>CLUBS SPORTIFS</b>	<b>SUBVENTIONS 2016</b>
Association Sportive collège du Pévèle	1 200,00 €
Atout Ping (supporters)	300,00 €
Badminton	3 300,00 €
Basket Club Orchésien (B.C.O.) Association	80 000,00 €
SASP BCO	100 000,00 €
Le 8 Orchésien (billard)	2 600,00 €
Orchies Bowling Club	150,00 €
Bugs	150,00 €
Club Nautique d'Orchies (C.N.O.)	2 800,00 €
Club de Plongée	480,00 €
Cyclo Club	3 300,00 €
Ferry Orchies USEP Salengro	150,00 €
Gymnastique Volontaire Féminine d'Orchies	1 900,00 €
Javelot tir sur cible	400,00 €
Judo Jujitsu club orchésien	3 900,00 €
Lions' Kop	150,00 €
Orchies Marche	300,00 €
La Pétanque Orchésienne	900,00 €
Rugby Club Pévèle Orchies	3 100,00 €
Les Sains Pas d'Orchies	300,00 €
Seiken Karaté Do Club	800,00 €
Stade Orchésien	30 000,00 €
Tennis Club Orchies	4 150,00 €
La Transfrontalière	2 000,00 €
Le Vengeur	800,00 €
Taekwondo	250,00 €
Volley Ball Orchesien	3 000,00 €
<b>TOTAL CLUBS SPORTIFS</b>	<b>246 380,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS ORCHESIENNES</b>	
Association des Anciens des Troupes de Marine	150,00 €
A.D.M.R. de Nomain et environs	800,00 €
Les Alyzées et Eoline	155,00 €
Amicale des donateurs de sang	255,00 €
Amicale Laïque d'Orchies	8 550,00 €
Amicale du personnel	515,00 €
Amicale de la résidence Notre-Dame	150,00 €
Section des Jeunes sapeurs pompiers d'Orchies	150,00 €
APE Ecole Jules Ferry	150,00 €
APE collège du Pévèle	150,00 €
Comité autonome de parents d'élèves du collège du Pévèle	150,00 €
Association d'aquariophilie d'Orchies	400,00 €
Association le Bout du Monde	155,00 €
Association des Combattants, Prisonniers de guerre (ACPG - CATM)	230,00 €
Association Générale des Familles d'Orchies	650,00 €
Aubade Ensemble Vocal	200,00 €
Avec et pour le Mali	1 500,00 €
AYITIMOUN YO France	2 500,00 €
CCAS	60 000,00 €
Club des aînés rue Poutrain	2 550,00 €
Club des trois bonniers marins	150,00 €
Comité de braderie	1 500,00 €
Comité des fêtes (colis anciens combattants)	1 100,00 €
Corbineau	610,00 €
Culture Attitude Orchies	250,00 €

Ecole de musique et HMO	103 000,00 €
"ENSEMBLE"	350,00 €
Enfants du Liban	150,00 €
L'Equipage	500,00 €
"L'Eternel Printemps"	300,00 €
F.N.A.T.H. (accidentés de la vie)	210,00 €
Fondation de Pévèle	650,00 €
Le Jardin du Cheminot	240,00 €
Jardins Familiaux	1 100,00 €
No Limit Security	1 000,00 €
L'Oiseau Lyre	1 600,00 €
Pévèle Nature	155,00 €
Restaurants du Cœur	500,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €
Société nouvelle des Pourchots d'Orchies	580,00 €
SPL de la Pévèle	40 000,00 €
UCAO	2 000,00 €
U.N.C. - A.F.N.	230,00 €
Vie Libre	200,00 €
Vivre jusqu'au bout	900,00 €
Voisins Voisines du Carnoy	155,00 €
<b>SOUS TOTAL I</b>	<b>237 790,00 €</b>
<b><u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u></b>	
Association des Paralysés de France	120,00 €
Chambre des Métiers du Nord (11 apprentis)	1 117,60 €
Chambre des Métiers du Rhône (1 apprenti)	117,00 €
DDEN	110,00 €
Fédération colombophile du Douaisis	250,00 €
Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille	155,00 €
<b>SOUS TOTAL II</b>	<b>1 869,60 €</b>
<b>CLUBS SPORTIFS</b>	<b>251 380,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>491 039,60 €</b>

- 14-

### **Conventions 2016 avec la SASP-BCO, le BCO association, l'école de musique-HMO et le Stade Orchésien**

Monsieur Ludovic ROHART présente les conventions avec les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €. La principale modification concerne la convention avec l'école de musique-HMO. En effet, à la demande des dirigeants, la quasi-totalité de la subvention est octroyée à l'école de musique et non à l'Harmonie municipale.

Sont concernés par ces conventions le BCO tant Association que la SASP-BCO, l'école de musique -HMO et le Stade Orchésien.

Monsieur Benoit BRILLON fait des observations sur la convention avec la SASP-BCO. En effet, il observe une augmentation de plus de 40 % et réitère sa demande sur les bilans des associations et demande donc le report de la délibération à ce sujet.



Madame Nadine CANTELOUP observe une augmentation de 20 000 € pour le basket et demande des justifications. Elle demande également les éléments comptables pour pouvoir prendre une décision et pouvoir rendre des comptes à ses électeurs.

Monsieur Ludovic ROHART rappelle l'importance du sport de haut niveau à Orchies notamment le basket. Ces sportifs de haut niveau, en dehors de leur performance, sont un modèle d'exemplarité pour les licenciés mais également pour le public du BCO. Il souligne qu'au niveau régional pour le sport de haut niveau, une baisse des subventions est à craindre. Les dirigeants du BCO se sont rapprochés de l'échelon intercommunal pour demander l'augmentation de la subvention sur la saison 2015-2016, qui leur a été refusée.

Monsieur le Maire ajoute la subvention municipale de 100 000 € concerne un budget de la section professionnelle de 1,8 million d'euros. A titre de comparaison, Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional et ancien maire de Saint-Quentin est venu visiter la DAVO Pévèle Aréna. La Ville de Saint-Quentin verse une subvention de 600 000 € à leur équipe de basket qui joue également en Pro B, quand Orchies verse 100 000 € pour une section professionnelle. Il s'agit de la plus faible subvention sur les 18 équipes de Pro B. A la fin de l'année 2016, la SASP devra présenter un rapport d'activités par rapport aux actions sur la saison 2015-2016 avec bilan, rapport du commissaire aux comptes. Il se peut qu'il n'y ait plus de professionnels, car le jour où les partenaires privés décideront de ne plus accompagner le club, il n'y aura plus de section professionnelle.

Monsieur Benoit BRILLON réitère sa demande pour obtenir les bilans et les comptes d'activités pour avoir une meilleure visibilité. Il s'agit là d'une subvention qui connaît 40 % d'augmentation. C'est pour cette raison qu'il demande le report de cette délibération.

Monsieur le Maire la met au vote car il s'agit d'une suite logique dans le vote du budget.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention avec la SASP-BCO hormis le vote contre du groupe "Orchies pour Tous",

APPROUVE à l'unanimité la signature de la convention avec le BCO-Association,

APPROUVE à l'unanimité la signature de la convention avec l'école de musique - HMO,

APPROUVE à l'unanimité la signature de la convention avec le Stade Orchésien.

Monsieur le Maire informe que l'ordre du jour est terminé et demande aux conseillers municipaux de rester à leur place pour la signature des pièces comptables, à savoir le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016.

La séance est levée à 20h50

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Marie-Christine DEGAYE	
Ludovic ROHART	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid VERON	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Frédéric SZYMCAK	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Christophe CIELOSKI	
Frédéric DELANNOY	
Joselyne ALLUITTE	
Benoit BRILLON	
Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Nadine CANTELOUP	
Guy DERACHE (Procuration à Jacques LEMAIRE)	

Michèle ABELOOS (Procuration à Ingrid VERON)	
Carine JOURDAIN (Procuration Marie-Josée MASSON)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Michel PIQUET)	
Catherine LECOINTRE (Procuration à Francis LECOINTRE)	
Bernard DEBAILLEUL (Procuration à Benoit BRILLON)	